

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Audrée Rémillard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b9fabdb3015876d03dbb053>

Date d'obtention : 2020-11-25 19:32:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'auteur de la plainte ou de la dénonciation en premier lieu

Confisquer le cellulaire dès qu'il est question de photos pornographiques

Procéder aux étapes selon la trousse

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque cela vient de l'extérieur (parents ou autres) référer à la police . La situation doit avoir des répercussions directes chez nos élèves pour appliquée la trousse SEXTO .

Ne jamais regarder les photos

Toujours consulter l'auteur de la plainte en premier

Que ce soit porno ou pas , nous nous devons de procéder .

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire

Attendre le retour des policier qui souvent est plusieurs jours après